

Délibération n°2022-02-04b

Réf. Nomenclature « Actes » : 751

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Office de tourisme communautaire : participation 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Didier Beaumont, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrede, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Dominique Miermont, Christophe Tur, Michèle Valibus et Eric Ziolo sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire et ne prennent pas part au vote.

Délibération n°2022-02-04b

Le président rappelle au conseil que par délibération en date du 14 janvier 2017, l'office de tourisme communautaire s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens, Haute-Corrèze communauté « apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention ».

Pour information, l'office de tourisme communautaire a voté son budget primitif 2022 le 1^{er} avril 2022 (il est joint en annexe un projet de budget primitif).

Une demande d'une participation communautaire d'un montant de 557 400,00 €, au titre de l'année 2022, a été proposée contre 607 400,00 € en 2021.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de l'office de tourisme communautaire annexé ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2022 à 557 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

